

Département des Bouches du Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

### DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**2025\_87 - OBJET : Contrat de maintenance du mur mobile du groupe scolaire La Pomme de Pin avec la société ALGAFLEX**

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**INFORME** le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la maintenance du mur mobile du groupe scolaire La Pomme de Pin.

**DECIDE** de passer avec la société ALGAFLEX – CS 80066 – 400 RD520 – 38147 ST BLAISE DU BUIS CEDEX un contrat de maintenance du mur mobile du groupe scolaire La Pomme de Pin, pour une durée d'un an à compter de sa signature et pour un montant annuel de 2440,00€ HT.

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation sont prévus au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 9 octobre 2025.

Le Maire  
Jérôme MARGILIAC

